



Nantes, le 17 février 2021

### **Communiqué de la FSU de Loire Atlantique sur le SNU**

Le lundi 15 février, M. Blanquer et Mme El Haïry se sont rendus au lycée de Nort sur Erdre pour faire la promotion du service national universel. Dans le même temps, une délégation intersyndicale éducation était reçue en audience à la préfecture avec un représentant du cabinet du ministre de l'éducation nationale. La FSU de Loire Atlantique y a porté son analyse et son mandat d'abandon du SNU, portant un regard aux antipodes du discours officiel sur un dispositif présenté comme porteur d'une prétention éducative alors qu'il n'est qu'un outil de communication et de formatage, relevant qui plus est du code du service national.

Très clairement – et ce voyage de promotion médiatique dans notre département en est le signe – le « recrutement » des jeunes fonctionne mal et le dispositif ne fait pas recette. Le SNU est destiné à être rendu obligatoire à toute une classe d'âge dans les 3 ans. Or il est loin des aspirations d'un grand nombre de jeunes pour qui l'implication citoyenne prend depuis longtemps bien d'autres formes, dans le sport, la culture, la défense de l'environnement, les questions de genre, la lutte contre le racisme, .... Il ne fait pas recette non plus auprès d'un grand nombre de familles, et aucune mesure d'objection de conscience n'a été prévue pour qui se trouverait dans un conflit éthique avec le cadre militaire proposé. Le SNU, à défaut de la « cohésion » dont il se targue, risque de cristalliser des rejets contre-productifs face à une conception bien étrange de l'engagement volontaire relevant du seul esprit cocardier.

Le SNU sert d'abord une pédagogie de l'obéissance là où il faudrait, pour « armer » la jeunesse contre toutes les formes d'embrigadements, une pédagogie de la confrontation des idées et du développement de la pensée critique, associée à la fonction républicaine de l'Ecole. C'est pour ces raisons que la FSU de Loire Atlantique demande l'abandon du SNU et affirme que le seul cadre républicain dans lequel doit s'inscrire un parcours d'apprentissage citoyen émancipateur est le cadre scolaire, de l'élémentaire au lycée, combiné à une mission de service public complémentaire péri et post scolaire. C'est une autre approche de la citoyenneté qu'il nous faut travailler, intergénérationnelle et prenant en compte la diversité sociale, et qui se construit dans tous les espaces de vie traversés par les jeunes – famille, école, associations... - dans une exigence de continuité éducative. Pour que les engagements républicains soient portés dans l'école et hors l'école, par et avec tous les acteurs de la société civile organisée, et non pas transformés en obligations républicaines chargées sur le dos des jeunes citoyens.

Contact : Catherine Tuchais, co-secrétaire départementale FSU Loire – Atlantique - 0612435491